



Administration communale  
d'Aubange

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 22 décembre 2014

**Présents** Mme BIORDI **Bourgmestre-Présidente** ;  
Mme CRUCITTI, MM. JANSON, WEYDERS, MOROSINI, BAILLIEUX, **Echevins**;  
Mmes HABARU, AUBERTIN, LARDOT, NIZET, WEBER et MM. LAMBERT Ch.- R.,  
JACQUEMIN, DONDELINGER, KOENIG, HOTTON, VANDENINDEN,  
DELCOMMUNE, BINET, BECHOUX, FORGET, DEVAUX, HANFF, **Conseillers  
communaux**;  
M. ANTONACCI, **Directeur général** ;

**Excusés** M. DEWIT, **Conseiller communal** ;  
M. LAMBERT, **Président CPAS** ;

Délibération n°1097

**OBJET : DECISION DE PRINCIPE D'ACQUERIR LE BATIMENT « VOYAGEUR » DE LA GARE D'ATHUS ET DE SOLLICITER UN SUBSIDE AUPRES DE LA DGO4**

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale, notamment l'article L1122-30, alinéa 1er;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 novembre 2012 reconnaissant l'opération de rénovation urbaine d'Athus à Aubange ;

Attendu le Compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2014 qui s'est tenue en la salle du Collège de l'Administration communale d'Aubange, en présence notamment de représentants de la SNCB Patrimoine, Messieurs Grégoire et Sergent.

Considérant l'opportunité d'achat du bien susmentionné par la Commune d'Aubange en vue de la concrétisation de la fiche n°2 relative au projet de rénovation urbaine, intitulée « Entrée Nord » ;

Considérant le montant estimé par le Comité d'acquisition d'immeubles de Neufchâteau en date du 20 février 2013, soit 92.000€ ;

Vu le crédit 930/712-56 inscrit au budget extraordinaire 2014 de la Commune d'Aubange ;

Considérant l'avis de légalité favorable n° 66/2014 rédigé le 6 novembre 2014 par le Directeur financier ;

Après en avoir délibéré ;

13 voix « pour » et 10 abstentions ;

## Décide

- De procéder à l'achat, de gré à gré, du bâtiment « Voyageur » de la Gare d'Athus au montant de 92.000€ ;
- De charger le Collège communal de procéder à la désignation d'un notaire pour la rédaction de l'acte d'achat ;
- De solliciter des subsides « rénovation urbaine » pour cette acquisition auprès du SPW – DGO4, rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 JAMBES ;

Par le Conseil :

Le Directeur Général,  
(s) ANTONACCI T.

La Présidente,  
(s) BIORDI V.

Pour extrait conforme,  
Athus, le 8 janvier 2015

Le Directeur Général,



Le Bourgmestre,